

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juillet 2024 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault est absent.

2024-07-373 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par le retrait des sujets suivants:

- 5.1 Dossier 2405-DM-494 40, rue des Pins (bâtiment principal) Zone R-1 202;
- 5.2 Dossier 2405-DM-495 40, rue des Pins (gloriette) Zone R-1 202;
- 9.2 Soumissions Service de déblaiement et de déneigement de stationnements et terrains municipaux Contrat 2024-2184.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2024-07-374 SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1440-008 ET RV-1447-029

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :



- Projet de règlement RV-1440-008 modifiant le tableau des sites et immeubles d'intérêt patrimonial du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme;
- Projet de règlement RV-1447-029 modifiant l'article 117 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Après avoir expliqué les Projets de règlement RV-1440-008 et RV-1447-029, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2024-07-375 SÉANCE D'INFORMATION - PROJETS DE RÈGLEMENT RV-1441-089 ET RV-1447-027

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions des règlements suivants et les conséquences de leur adoption :

- Projet de règlement RV-1441-089 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement aux unités d'habitation accessoires;
- Projet de règlement RV-1447-027 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires.

Après avoir expliqué les Projets de règlement RV-1441-089 et RV-1447-027, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2024-07-376 SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-030

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-030 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 483.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-030, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2024-07-377 SÉANCE D'INFORMATION - PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-031

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :



Projet de règlement RV-1447-031 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-031, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

2024-07-378 PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 tel que soumis.

Adoptée

2024-07-379 RÈGLEMENT RV-1441-090 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 juin 2024;

ATTENDU que le Projet de règlement a fait l'objet d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme et que le rapport de rétroaction a été déposé à la séance du 9 avril 2024;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée du règlement ainsi que les modifications entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'adopter le Règlement RV-1441-090 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la modification des zones I-1 320 et I-2 481 et leurs dispositions particulières.

Adoptée

2024-07-380 RÈGLEMENT RV-1442-010 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 juin 2024;



ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée du règlement ainsi que les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter le Règlement RV-1442-010 modifiant le règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait à la certification en matière de bâtiment durable.

Adoptée

2024-07-381 RÈGLEMENT RV-1447-028 - ADOPTION

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 4 juin 2024;

ATTENDU que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 2024;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter le Règlement RV-1447-028 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-1 320.

Adoptée

2024-07-382 RÈGLEMENT RV-1355-2-17 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-17 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait au bruit provenant de divers travaux.

Le projet de règlement est déposé.



2024-07-383 RÈGLEMENT RV-1440-008 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1440-008 modifiant le tableau des sites et immeubles d'intérêt patrimonial du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-384 RÈGLEMENT RV-1441-089 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-089 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage relativement aux unités d'habitation accessoires.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-385 RÈGLEMENT RV-1444-015 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Karine Laramée donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1444-015 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats relativement aux unités d'habitation accessoires.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-386 RÈGLEMENT RV-1447-027 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jean-François Hecq donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-027 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-387 RÈGLEMENT RV-1447-029 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-029 modifiant l'article 117 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le projet de règlement est déposé.



2024-07-388 RÈGLEMENT RV-1447-030 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-030 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 483.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-389 RÈGLEMENT RV-1447-031 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Simon Sesto Cifola donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-031 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-390 RÈGLEMENT RV-1497-10 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-10 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Le projet de règlement est déposé.

2024-07-391 DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 10 mai au 6 juin 2024.

Adoptée

2024-07-392 SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MAI 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ



De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2024 montrant un total des activités de 6 811 328,18 \$.

Adoptée

2024-07-393 LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service du génie en date du 29 mai 2024 et révisée par le Service des finances le 19 juin 2024, montrant un montant payable total de 406 997,52 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-07-394 LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter la liste des certificats de paiement telle que préparée par le Service des travaux publics en date du 5 juin 2024, révisée par le Service des finances le 6 juin 2024 montrant un total payable de 357 028,11 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2024-07-395 APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ

ATTENDU la résolution 2023-07-379 visant l'octroi en commun d'un contrat de location d'une infrastructure de téléradio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services;

ATTENDU l'augmentation du contrat annuel de 2024 d'un montant de 81 633 \$ toutes taxes comprises pour la période du 15 mai au 31 décembre 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'appropriation au surplus libre accumulé d'une somme de 74 542 \$ pour couvrir l'augmentation du coût du contrat annuel de location d'une infrastructure de téléradio-voix P25 sous forme de temps d'ondes et services.

Adoptée



2024-07-396 APPROPRIATION AU FONDS DE REDYNAMISATION DES TERRES AGRICOLES

ATTENDU la livraison de terre et de compost par le Service des travaux publics au Potager Engagé des Services d'entraide Le Relais pour un montant total de 4 554,71 \$;

ATTENDU que le Potager Engagé des Services d'entraide Le Relais est un organisme reconnu par la Ville et que celle-ci souhaite le soutenir dans ses activités de bonification de l'offre de fruits et légumes de qualité pour les personnes vulnérables, de participation citoyenne et d'inclusion sociale;

ATTENDU que le Fonds de redynamisation des terres agricoles créé par le Règlement RV-1674 sur l'établissement d'un fonds et d'une redevance pour favoriser le retour des terres à l'agriculture permet de financer des initiatives d'agriculture communautaire et des projets d'alimentation de proximité;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approprier au Fonds de redynamisation des terres agricoles la somme de 4 555 \$ et transférer cette somme au poste budgétaire du Service des travaux publics 02-320-30-627 afin de procurer une aide matérielle au Potager engagé des Services d'entraide Le Relais.

Adoptée

2024-07-397

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-02-057 - TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS D'UNE PARTIE DU SURPLUS AFFECTÉ POUR LA RÉALISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU que la résolution 2024-02-057 autorise l'appropriation d'un montant de 120 000 \$ au surplus affecté pour le remplacement de deux unités de ventilation au toit du poste de police;

ATTENDU qu'aucune dépense n'a encore été payée ni engagée à l'égard des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'investissement;

ATTENDU qu'en raison de modifications à la nature des travaux à être réalisés, la Ville est en mesure de remplacer trois unités de ventilation au toit du poste de police, au lieu de deux, et ce, pour le même budget;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De modifier la résolution 2024-02-057 en remplacant la ligne « - 120 000 \$ pour le remplacement de deux unités de ventilation au toit du poste de police, projet 812 005 A » par la ligne « - 120 000 \$ pour le remplacement de trois unités de ventilation au toit du poste de police, projet 812 005 A ».

Adoptée



2024-07-398 QUOTE-PART 2024 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU que la quote-part provisoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) que la Ville de Boisbriand doit payer pour l'année 2024 a été établie au montant de 677 663 \$ selon le budget de la CMM adopté à la fin de l'année 2023;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a reçu récemment la facture indiquant le montant de la quote-part définitive de la CMM que la Ville doit payer et que ce montant s'élève désormais à 732 020 \$;

ATTENDU que la quote-part définitive de la CMM que la Ville de Boisbriand doit payer est augmentée d'un montant supplémentaire de 54 357 \$, soit une hausse de 8,02 % par rapport au montant de la quote-part provisoire budgétée;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand n'a pas été informée de cette augmentation outre que par le biais de la présentation de la facture de la quote-part définitive de la CMM;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire exprimer son mécontentement visà-vis la hausse importante entre la quote-part provisoire budgétée et la quotepart définitive de la CMM pour l'année 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser le versement de la quote-part de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal au montant de 732 020 \$ pour l'exercice financier 2024.

De transmettre la présente résolution à la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'elle puisse prendre acte du mécontentement de la Ville de Boisbriand à l'égard de la hausse importante entre la quote-part provisoire et la quote-part définitive de la CMM pour l'année 2024.

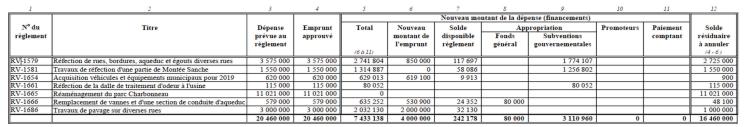
Adoptée

2024-07-399 ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De modifier les règlements identifiés ci-après par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense (financements) » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après:





D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

De demander au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés au tableau ci-haut.

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2024-07-400 FERMETURE DE PROJETS D'ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété tel qu'indiqué aux listes datées du 11 juin 2024 préparées par le Service des finances.

De verser la somme de 1 241 255,53 \$ au surplus libre accumulé provenant des soldes disponibles des projets fermés financés par :

- le fonds de roulement: 222 581,77 \$;
- les activités de fonctionnement: 16 973,81 \$;
- le surplus accumulé: 1 001 699,95 \$.

Adoptée

2024-07-401

UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 275 699,41 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements d'emprunt telle qu'indiquée au rapport du 11 juin 2024 préparé par le Service des finances.



De verser au surplus libre accumulé la somme de 58 085,80 \$ provenant de règlements dont le service de dette à rembourser est inférieur à leur solde disponible dégagé.

Adoptée

2024-07-402 ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 29 JUILLET 2024, AU MONTANT DE 7 994 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 994 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1320	15 700 \$
RV-1341	47 100 \$
RV-1360	323 000 \$
RV-1374.1	125 800 \$
RV-1393	733 000 \$
RV-1397	88 900 \$
RV-1399	3 800 \$
RV-1403.1	31 400 \$
RV-1420	942 700 \$
RV-1429	328 700 \$
RV-1367	4 426 400 \$
RV-1491	181 800 \$
RV-1546	15 900 \$
RV-1564	721 700 \$
RV-1547	8 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1367 et RV-1564, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2024;



- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA SUCCURSALE 10421 206 BOUL LABELLE STE THERESE, QC J7E 2X7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier par intérim. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1367 et RV-1564 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2024-07-403 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES EXCÉDENTS ACCUMULÉS, DES FONDS RÉSERVÉS ET DES RÉSERVES FINANCIÈRES

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter la Politique de gestion des excédents accumulés, des fonds réservés et des réserves financières, datée du 2 juillet 2024.

Adoptée



2024-07-404 SOUMISSIONS - ACQUISITION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE - CONTRAT 2024-2189

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de panneaux d'affichage électronique, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Enseignes Perfection inc. 396, chemin du Grand-Bernier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 4R8	395 433,52 \$
Groupe Stingray inc. 730, rue Wellington Montréal (Québec) H3C 1T4	492 920,82 \$
Contrôle Concept Dynamique inc. (Nummax / Libertévision) 2555, avenue Watt, porte 9 Québec (Québec) G1P 3T2	493 589,98 \$
Communications Tremblay Ménard inc. 825, rue Georges Repentigny (Québec) J5Y 1J9	619 347,33 \$

ATTENDU la recommandation du Service des ressources informationnelles du 25 juin 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 juin 2024.

D'accepter l'offre de Les Enseignes Perfection inc. au montant de 395 433,52 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour l'acquisition de panneaux d'affichage électronique – Contrat 2024-2189.

Adoptée

2024-07-405

SOUMISSIONS - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE SUR L'AVENUE DES GRANDES-TOURELLES, TRONÇON V - CONTRAT 2024-2190

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur l'avenue des Grandes-Tourelles, tronçon V, la Ville a reçu les offres suivantes :



NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Eurovia Québec construction inc. 4085, rang St-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	536 652,71 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	549 637,53 \$
Pavage E. Perreault inc. 84, rue Du Commerce St-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2E6	555 899,88 \$
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	623 300,86 \$
Construction Viatek inc. 5270, boulevard Cléroux Laval (Québec) H7T 2E8	637 438,65 \$
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé, CP 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	782 480,65 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc. 10441, avenue Balzac Montréal (Québec) H1H 3L6	882 876,93 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe laurence inc. du 20 juin 2024 et celle du Service du génie du 25 juin 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 19 juin 2024.

D'accepter l'offre de Eurovia Québec Construction inc. au montant de 536 652,71 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de pavage de la couche d'usure sur l'avenue des Grandes-Tourelles, tronçon V – Contrat 2024-2190.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres ainsi qu'à la fourniture du cautionnement d'exécution en copie originale manuscrite.

Adoptée

2024-07-406 SOUMISSIONS - RÉCURAGE D'ÉGOUTS SANITAIRES - JUILLET 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2028 - CONTRAT 2024-2192



ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de récurage d'égouts sanitaires pour la période débutant en juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE	MONTANT
DES SOUMISSIONNAIRES	(taxes incluses)
Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée 2, boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec) J5L 0A1	433 489,72 \$
11974904 Canada inc. f.a.s.r.s. Hydrocam inc. 1629, rue Sandy Hill Hawkesbury (Ontario) K6A 2R2	792 987,45 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 25 juin 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 juin 2024.

D'accepter l'offre de Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée au montant de 433 489,72 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de récurage d'égouts sanitaires pour la période débutant en juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2028 – Contrat 2024-2192.

Adoptée

2024-07-407

OFFRE DE SERVICES ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICES PROFESSIONNELS DE FORMATION MICROSOFT 365 - TEAMS

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat de services professionnels de formation Microsoft 365 - Teams;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines du 25 juin 2024;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de Intelligence TI (ITI) au montant de 17 648,66 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat de services professionnels de formation Microsoft - Teams.



D'approprier la somme de 16 116 \$ au surplus libre accumulé pour les dépenses en lien avec l'octroi du mandat.

Adoptée

2024-07-408

VILLE DE BOISBRIAND C. ASSOCIATION LOMDEI TORAH ET ALS. - TRANSACTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la transaction entre la Ville de Boisbriand et les défenderesses Boulangerie Biener's inc. et Start Fresh inc. afin que celle-ci soit homologuée par le tribunal.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-07-409 DISPOSITION DE BIENS - MACHINE À SÉCHER LE LINGE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser le don d'une machine à sécher le linge à l'organisme à but non lucratif Grenier Populaire des Basses-Laurentides.

Adoptée

2024-07-410

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SECTORIEL 2023-2026 - SOUS-VOLET 1.1 - PLANIFICATIONS

ATTENDU l'appel de projets du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour le Programme de développement territorial et sectoriel (sous-volet 1.1, planifications);

ATTENDU que l'objectif de ce programme est de favoriser le développement d'une vision commune des priorités d'un secteur agroalimentaire ou d'un territoire ainsi que la coordination des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de cellesci:

ATTENDU que la Ville pourrait bénéficier dans le cadre de ce programme, d'une aide financière afin d'élaborer un plan de développement de communauté nourricière (PDCN);



ATTENDU que le développement d'une communauté nourricière à Boisbriand est une réponse stratégique et nécessaire afin d'assurer son autonomie alimentaire, renforcer la cohésion sociale et minimiser son impact environnemental;

ATTENDU que les objectifs qui sont visés par le PDCN, en cohérence avec les dynamiques et les priorités locales, supralocales et régionales sont de considérer tous les maillons du système alimentaire territorial à chacune des étapes de la planification, privilégier une agriculture plurielle (commerciale, industrielle agroalimentaire, communautaire et citoyenne) et favoriser l'autonomie alimentaire;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, sousvolet 1.1 - planifications.

D'autoriser monsieur Henri-Jean Fillion, directeur du Service d'urbanisme, à déposer et à signer au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière pour le Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, sousvolet 1.1 - planifications.

Adoptée

2024-07-411 AUTORISATION DU CONSEIL - FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains privés vacants ou construits inscrits à la liste du 4 juin 2024.

Adoptée

2024-07-412 AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PIQUE-NIQUE DES EMPLOYÉS 2024

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER



D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre du pique-nique des employés de la Ville qui se tiendra le 10 septembre 2024.

Adoptée

2024-07-413 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT 2023-2135

ATTENDU que le contrat pour les travaux de réfection de la fondation, du pavage et du drainage de la Terrasse Filion a été octroyé aux termes de la résolution 2024-04-195 à l'entreprise Excavation J.P.M 2012 inc. au montant de 1 674 996,10 \$ toutes taxes comprises, incluant une contingence de 10%, soit 152 272,37 \$ toutes taxes comprises;

ATTENDU que la quantité d'arbres problématiques s'avère beaucoup plus élevée que prévu et par conséquent, les coûts dépassent l'estimation indiquée au bordereau de soumission;

ATTENDU qu'une autorisation est nécessaire afin d'utiliser une partie de la contingence prévue au contrat pour le paiement des coûts excédentaires constatés et à venir pour la gestion de la coupe d'arbres problématiques et d'autres dépenses imprévues au contrat, soit jusqu'à concurrence d'un montant de 104 466,29 \$, toutes taxes comprises;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser des travaux supplémentaires de coupe d'arbres problématiques et l'utilisation d'une somme de 104 466,29 \$ toutes taxes comprises, prise à même le montant de contingence prévue au contrat 2023-2135, payable à Excavation J.P.M. 2012 inc. à titre de frais accessoires dans le cadre des travaux de réfection de la fondation, du pavage et du drainage de la Terrasse Filion.

Adoptée

2024-07-414 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MAI 2024

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2024 montrant un total mensuel de 6 039 403 \$ et un cumulatif annuel de 13 013 417 \$.

Adoptée



2024-07-415

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ, D'UN GARAGE DÉTACHÉ ET IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE - LES BOISÉS DION - 7261, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4924, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé, d'un garage détaché ainsi que du projet d'implantation d'une piscine creusée au 7261, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Legue architecture, daté du 12 avril 2024;
- plan d'implantation préparé par Civitas arpenteurs-géomètres, daté du 10 avril 2024;
- plan d'implantation de la piscine préparé par Jardin Dion, daté du 23 mai 2024;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 23 mai 2024;
- simulations visuelles préparées par Legue architecture.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-07-416

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - AMÉNAGEMENT D'UN FOSSÉ ET D'UNE CANALISATION DE DRAINAGE - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - LOTS 6 576 941 À 6 576 949 - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 19 juin 2024 portant le numéro R-24-CU-4937, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de réaménagement d'un fossé et d'une canalisation de drainage sur les lots 6 576 941 à 6 576 949 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan civil préparé par Groupe Civitas, daté du 12 juin 2024;
- lettre de recommandation préparée par Groupe Civitas, datée du 12 juin 2024;
- estimation des travaux préparée par Groupe Civitas, datée du 12 juin 2024;
- attestation géotechnique préparée par Solroc, datée du 21 mai 2024.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 35 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement du fossé. De plus, les permis de construction des lots visés par la présente pourront être délivrés



uniquement après la réalisation des travaux conformément au plan de génie civil et à la réception des plans civils tel que construit (TQC).

Adoptée

2024-07-417

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 392, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4928, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 392, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 214 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au document présentation préparé par GMAD en date du 7 mai 2024.

Adoptée

2024-07-418

REFUS - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 54, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4905, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment situé au 54, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux photos prises par le propriétaire et datées du 15 avril 2024.

Adoptée

2024-07-419

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE - 110, PLACE SUZIE-PAQUETTE - ZONE R-1 210-2

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4929, le plan d'implantation et d'intégration architecturale d'une piscine creusée au



110, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan accompagnant le certificat de localisation préparé par AG 360, daté du 13 juillet 2023;
- plan d'aménagement préparé par Riviera piscine et pavé, daté du 13 avril 2024.

Adoptée

2024-07-420

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PISCINE CREUSÉE - 130, RUE JEAN-PIERRE-FERLAND - ZONE R-1 209-2

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4934, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'implantation d'une piscine creusée au 130, rue Jean-Pierre-Ferland dans la zone R-1 209-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- certificat de localisation préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres inc., daté du 6 septembre 2017;
- plan d'aménagement préparé par F.B. Concept Inc., daté du 3 mai 2024.

Adoptée

2024-07-421

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 1400, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE - ZONE C-6 271

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4930, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du concept d'affichage du bâtiment commercial situé au 1400, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-6 271 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au concept d'affichage préparé par Zone Enseignes en date du 16 mai 2024.

Adoptée

2024-07-422

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 230, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE P-3 225



PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4931, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de concept d'affichage du bâtiment commercial situé au 230, chemin de la Grande-Côte dans la zone P-3 225 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au concept d'affichage préparé par Lettrage FT au mois de mai 2024.

Adoptée

2024-07-423

REFUS - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE DÉTACHÉE - FAUBOURG BOISBRIAND - 2840, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4909, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseigne électronique détachée proposé pour le 2840, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan et simulation des enseignes préparé par Barbo Enseignes, daté du 9 avril 2024;
- plan d'implantation préparé par Gilles Bienvenu, daté du 29 avril 2010;
- lettre argumentaire préparée par Barbo Enseignes, datée du 12 avril 2024.

Adoptée

2024-07-424

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7432, RUE MARIEDESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4926, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7432, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architecte inc., daté du 9 mai 2024;



- plan d'architecture préparé par Exode architecte inc., daté du 9 mai 2024;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 8 mai 2024:
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 mai 2024.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la garantie financière de 6 000 \$ exigée par la résolution 2023-12-715 soit liée à la demande de permis numéro 2023-00926, et ce, pour assurer le respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-07-425

APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL JUMELÉ - LES BOISÉS DION - 7436, RUE MARIEDESJARDINS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 29 mai 2024 portant le numéro R-24-CU-4925, la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial jumelé à être érigé au 7436, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- document de présentation préparé par Exode architecte inc., daté du 9 mai 2024;
- plan d'architecture préparé par Exode architecte inc., daté du 9 mai 2024;
- plan d'implantation préparé par Métrica arpenteurs-géomètres, daté du 8 mai
- plan d'aménagement paysager préparé par Atelier Espace B architecture de paysage, daté du 9 mai 2024.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la garantie financière de 6 500 \$ exigée par la résolution 2023-12-716 soit liée à la demande de permis numéro 2023-00921, et ce, pour assurer le respect du plan d'aménagement paysager.

Adoptée

2024-07-426

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-04-175 - PROJET DE LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION

ATTENDU la modification proposée à l'emprise de la rue Jean-Claude-Langlois dû aux contraintes du terrain et la modification du lot à céder à la Ville pour fins de parc;

ATTENDU que cette modification est nécessaire à l'égard des travaux de construction de la rue Jean-Claude-Langlois qui n'ont pas pu être réalisés comme



prévu aux plans et devis de construction ni à l'intérieur de l'emprise de rue existante;

ATTENDU que la nouvelle configuration routière de la rue sur le nouveau plan d'opération cadastrale a un impact sur le sentier piétonnier à aménager sur le terrain à céder à Ville;

ATTENDU que le nouveau plan cadastral modifie six (6) lots et que parmi les lots visés par ladite opération, le lot 6 222 055 avait fait l'objet de la résolution 2021-04-175 pour cession pour fins de parc;

ATTENDU que le développement est entièrement loti, que les services municipaux sont établis et qu'il est difficilement envisageable d'exiger que la superficie déficitaire puisse être cédée (différence de 334,80 mètres carrés);

ATTENDU que la modification de la résolution 2021-04-175 permettra au Service d'urbanisme de délivrer les permis de lotissement et de poursuivre l'émission des permis de construction, notamment pour le lot 6 576 962 (nouveau lot 6 636 664) pour lequel une demande de permis complète et conforme est en attente pour la construction d'un sixplex;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier la résolution 2021-04-175 en remplaçant le numéro du lot à céder à la Ville pour fins de rue, à savoir le lot 6 222 055 d'une superficie de 9751,50 mètres carrés, par le lot 6 636 665 d'une superficie de 9 416,70 mètres carrés, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et au plan cadastral préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, daté du 22 mai 2024 et portant le numéro 8789 de ses minutes.

De procéder à la délivrance des permis de lotissement et de poursuivre l'émission des permis de construction, notamment pour le lot 6 576 962 (nouveau lot 6 636 664).

Adoptée

2024-07-427 RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JUIN 2024

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 juin 2024.

Adoptée

2024-07-428 EMBAUCHE - CONTREMAÎTRE, HORTICULTURE ET PÉPINIÈRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS



PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher madame Véronique Duquet Castagnet au poste cadre à temps complet de contremaître, horticulture et pépinière au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2024-07-429 EMBAUCHE - PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher madame Mégane Trudel-Ouimet au poste syndiqué régulier à temps complet de préposée à la bibliothèque au Service des loisirs à compter du 7 juillet 2024.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2024-07-430 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL - DÉSIGNATION DES MEMBRES CITOYENS

Attendu les résolutions 2022-06-350 et 2023-06-335 désignant des citoyens à titre de membres des comités et commissions:

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la désignation des membres des comités et commissions;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De nommer les citoyens suivants à titre de membres des comités et commissions ci-dessous, selon le terme indiqué pour chacun d'eux, en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir:

Comité de la sécurité incendie et de la sécurité civile

Fin du mandat en juin 2026 Denys Thibodeau Gilbert Faucher



Comité des arts et de la culture

Fin du mandat en juin 2025 Leticia Lacroix

Fin du mandat en juin 2026 Jacinthe Blanchard-Pilon

Annie Verdon Lynda Verner Kim Valiquette Carole Constantin

Élise Bigras

Comité de la famille et des aînés

Fin du mandat en juin 2025 Claudette Vaillancourt

Suzanne Labbé

Fin du mandat en juin 2026 Jimmy Bydal

Lyse Boulet

Jean-Mathieu Latour Madelaine Michaud Gaelle Missire Barbara da Silveira Raphaelle Chevarie

Commission de la ville sécuritaire

Fin du mandat en juin 2025 Annie Larivière

François Blondin Jocelyne St-Arnaud

Fin du mandat en juin 2026 Cindy Germain

Jacinthe Chabot

Commission de l'environnement

Fin du mandat en juin 2025 Marie-Ève Racette

Mark McKenna

Fin du mandat en juin 2026 Lise Marcotte

Nathalie Gendron

Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie

Fin du mandat en juin 2025 Caroline Laberge

Sylvain Carré

Fin du mandat en juin 2026 Patrick Thifault

Adoptée

2024-07-431

COMITÉ SUR LA REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 MAI 2024

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET



De prendre acte du dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité sur la reddition de comptes du 28 mai 2024 conformément au Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

2024-07-432

AJOUT DU PÔLE BIOALIMENTAIRE DE LA FIDUCIE AGRICOLE DE BOISBRIAND À TITRE D'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - PROGRAMME D'ASSURANCE ASSUMÉE PAR LA VILLE

Modifiée par la résolution 2025-01-066 adoptée à la séance ordinaire du 21 janvier 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver l'ajout du Pôle bioalimentaire de la Fiducie Agricole de Boisbriand à la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024, à la condition pour l'organisme d'en assumer la prime, les frais et les taxes.

Adoptée

2024-07-433

AIDE FINANCIÈRE 2024 ET APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE AFFECTÉ - LES PIONNIERS DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accorder une aide financière à l'organisme Les Pionniers de Boisbriand au montant de 1 200 \$ pour l'année 2024.

D'approprier le montant de 1 200 \$ à partir du surplus libre affecté à même le montant provenant du Fonds communautaire de Boisbriand.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2024-07-434

ADHÉSION 2024-2025 - CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De renouveler l'adhésion sans frais de la Ville à l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi Thérèse-De Blainville pour la période 2024-2025.

Adoptée



2024-07-435

APPUI À EXO POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET DE TRANSPORT À LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND

Attendu que le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

Attendu que, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transports (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes nord et sud de la région métropolitaine;

Attendu que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitaine (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

Attendu que les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

Attendu que les villes des couronnes nord et sud sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal:

Attendu la pérennisation récente d'un service de Transport à la Demande (TAD) mis en place par Exo à Terrebonne;

Attendu les possibilités d'amélioration de couverture de service sur le territoire de la ville par le biais d'un système de Transport à la Demande (TAD);

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer Exo pour l'implantation d'un futur projet de Transport à la Demande sur son territoire.

Adoptée

2024-07-436

DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que la Commission municipale du Québec a procédé à des travaux d'audit sur le processus encadrant l'adoption des règlements dans 28 municipalités, incluant la Ville de Boisbriand et dont le rapport a été publié en décembre 2020;



ATTENDU que la Commission a transmis à la Ville l'appréciation de l'application de ses recommandations formulées dans le cadre de l'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

ATTENDU que conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, c. C-35) ce document doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception par la municipalité;

En conséquence, il est : PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du Rapport de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec du mois de juin 2024 relatif à l'application des recommandations sur le processus encadrant l'adoption des règlements de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2024-07-437 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De lever la séance à 20 h 42.

Adoptée

CHRISTINE BEAUDETTE, mairesse

M° ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA Greffière



